



regularisation millièmes apres changement destination d'un local commercial

Par **le capucin**, le **09/10/2019** à **08:33**

apres accord de l'AG des copropriétaires pour la trasformation de locaux commerciaux en locaux à usage d'habitation, les millièmes dérisoires des LCX commerciaux n'ont pas été réévalués

dans quels délais pouvons nous agir pour régulariser cette état qui pénalise l'ensemble des propriétaires?

Merci

J.Menzildjian: président du conseil syndical de la copro "les Capucines"